

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE

### AVIS PUBLIC

#### Dépôt du sommaire du rôle d'évaluation foncière du 3<sup>e</sup> exercice financier du rôle triennal 2020-2021-2022

Veillez prendre avis que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Zotique sera en vigueur pour le troisième exercice en l'an 2022 et que toute personne peut en prendre connaissance au bureau municipal situé au 1250, rue Principale à Saint-Zotique, durant les heures régulières d'ouverture.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 et suivants de la *Loi sur la Fiscalité municipale* (L.R.Q., c. F-2.1) toute personne qui a un intérêt peut déposer à l'égard de ce rôle une demande de révision prévue par la Section 1 du Chapitre X de cette loi au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;
- être déposée ou postée par courrier recommandé à :  

Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges  
280, boulevard Harwood  
Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 1Y5
- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'adresse précitée;
- être accompagnée de la somme déterminée par le règlement de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

DONNÉ À SAINT-ZOTIQUE, ce 15<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2021.



Jean-François Messier,  
secrétaire-trésorier et directeur général

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Jean-François Messier, secrétaire-trésorier et directeur général de la Municipalité de Saint-Zotique, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le dépôt du sommaire du rôle d'évaluation foncière 3<sup>e</sup> année triennale à chacun des quatre endroits désignés par le conseil municipal, en date du 15 septembre 2021 ainsi que dans la parution du 22 septembre 2021 du journal Saint-François.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2021.



Jean-François Messier,  
secrétaire-trésorier et directeur général